

Réponse à l'interpellation de MM. les Conseillers communaux Raffaele Giannattasio et Gianluca Solimine intitulée « Une décennie s'est écoulée qu'en est-il de nos toits végétalisés ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative à l'interpellation de Messieurs les Conseillers communaux Raffaele Giannattasio et Gianluca Solimine demandant à la Municipalité d'apporter des réponses à différentes interrogations au sujet des toitures végétalisées et des mesures entreprises cette dernière décennie.

Depuis le rapport N° 129¹, accepté par le Conseil communal en octobre 2013, la Municipalité a pris toute une série de mesures visant à faire augmenter quantitativement et qualitativement les toitures végétalisées sur le territoire communal. Bien qu'aucun concours ou appel à projets n'ait été mené, la mise en valeur des toitures a pu largement être promue au travers d'une fiche de recommandations réalisée en 2016. Par ailleurs, depuis les années 2000, les toitures plates des bâtiments publics ont systématiquement été végétalisées lorsque les conditions le permettaient. D'un point de vue urbanistique, les plans d'affectations adoptés depuis 2012 intègrent majoritairement des obligations de végétalisation des toitures dans leurs règlements, contraignant ainsi les propriétaires privé-e-s à promouvoir la nature en ville au travers de leurs propres réalisations.

Enfin, la question des toitures végétalisées est pleinement traitée dans le cadre de la Stratégie de végétalisation actuellement en cours d'élaboration. Cette stratégie proposera, à travers une « feuille de route », des actions concrètes pour augmenter davantage le nombre de toitures végétalisées, dans l'attente d'un ancrage réglementaire solide qui se fera via la révision du plan d'affectation communal (PACom).

¹ Disponible en ligne sur le site officiel de la ville.

I. Plan d'action I : Promouvoir la mise en valeur de toitures

- a. Action 1 : Lancement d'un concours en 2014 ;*
b. Action 2 : Rédaction d'une fiche de promotion en 2014.

Est-ce que cette fiche de promotion se retrouve dans les 7 fiches de recommandations sur les thématiques prairies et gazons fleuris, haies vives, étangs et mares, toitures végétalisées, fruitiers en ville, revêtements perméables et petits aménagements pour la faune, réalisées en 2017 ?

Une fiche de recommandations sur les toitures végétalisées a été réalisée en 2016 et faisait bien partie des sept fiches de base du guide. Actuellement, 10 fiches sont disponibles sur le site de la ville².

2. Plan d'action II : Inciter temporairement les projets privés

- a. Action 1 : Lancement d'un « appel à projets » en 2014.*
b. Action 2 : Poursuite des règlements de planification imposant l'exploitation des toitures.

Combien de projet(s) ont été déposés durant la période de 2014 – 2022 ?

Aucun projet n'a été déposé entre 2014 et 2022, car l'action 1, lancement d'un « appel à projet », n'a pas été conduite.

Y a-t-il un document public présentant la typologie des projets proposés, les entités qui les ont proposés, etc. ?

Non, car aucun « appel à projet » n'a été lancé.

Les outils incitatifs élaborés en 2014 correspondent-ils aux enjeux actuels ?

Seule la fiche de promotion « toitures végétalisées » du guide a été élaborée comme outil incitatif.

L'Action I est-elle réitérée ponctuellement, année après année ?

Non, car cette action n'a pas été conduite.

3. Plan d'action III : Inciter à la mise en valeur des bâtiments communaux

- a. Action : Prise en compte des potentiels de mise en valeur des toitures planes pour chaque construction et/ou rénovation de bâtiments communaux*

Combien de bâtiments publics ont des toitures récréatives, végétales et dotées d'équipement d'énergie renouvelable ?

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Nyon végétalise systématiquement toutes les nouvelles toitures plates des bâtiments publics qui le permettent. La première fut celle de l'Ecole de Gai-Logis construite par les architectes Mangeat et Wahlen dans les années 2000 et la dernière est celle de l'Usine à Gaz réalisée en 2021 par les architectes Javet et Esposito.

La Municipalité prévoit d'établir un inventaire commun qui permettra de quantifier et communiquer les nouvelles toitures végétalisées et centrales solaires.

² nyon.ch > Participer > Durabilité à Nyon > Conseils et prestations en matière de durabilité > Favoriser la biodiversité > Aménager en favorisant la biodiversité

Quel est le ratio de couverture, par toitures, qui sont végétalisées, récréatives et dotées d'installations produisant de l'énergie renouvelable ?

Parmi toutes les toitures végétalisées des bâtiments publics existants, très peu sont accessibles aujourd'hui et quelques-unes sont équipées de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques. Pour pallier ce manque, un programme ambitieux prévoit de végétaliser et d'équiper plusieurs grandes toitures de panneaux solaires ces prochaines années afin d'accélérer la production de centrales solaires sur les bâtiments communaux. Des ratios qualitatifs pourront être tirés de cette étude.

La Stratégie de végétalisation élaborée actuellement par la Ville de Nyon permettra aussi d'apporter des réponses chiffrées.

4. Bilan d'étape et choix de la meilleure toiture

Action 1 : Etudes d'évaluation en 2016.

Action 2 : Publication de la meilleure valorisation de la toiture en 2017.

Qu'en est-il de ces documents ?

Aucune étude d'évaluation n'a été réalisée, car l'action 1, *lancement d'un « appel à projet »*, n'a pas été conduite.

5. Stratégie de végétalisation (Préavis N° 236/2020)

Prenons un peu de hauteur.

Compte-tenu que la végétalisation des toits peut être intégrée à une réflexion de végétalisation urbaine globale, nous profitons de cette interpellation, pour demander à la Municipalité de nous faire part de l'état d'avancement des actions mentionnées dans le Préavis N°236/2020. Bref historique : En avril 2021, en réponse au Postulat de Messieurs Leuzinger et De Perrot, la Municipalité a soumis au Conseil le Préavis n°236/2020. Celui-ci a été approuvé et prévoit une étude à hauteur de CHF 180'000.- en trois étapes, à savoir, un diagnostic, un bilan et l'élaboration du contenu de la stratégie de végétalisation. Le Conseil a proposé un amendement concernant la mise en place d'un bilan intermédiaire au printemps 2022.

Qu'en est-il de ce diagnostic et du bilan ?

L'élaboration de la Stratégie de végétalisation a démarré en octobre 2022. Les mandataires travaillent actuellement sur la phase du diagnostic.

Qu'en est-il de la stratégie réalisée ? Quelles actions en découlent ?

L'ensemble des résultats pourront être présentés au Conseil communal à la fin de l'année 2023. Les actions qui en découlent feront partie d'une « feuille de route » visant une opérationnalisation de la Stratégie. Un nouveau préavis sera déposé en 2024 afin d'obtenir les fonds pour la mise en œuvre de la Stratégie (coûts des travaux et plantations).

Est-ce que les toitures sont intégrées à la réflexion globale de l'étude ?

Oui, les toitures végétalisées sont bien intégrées dans les réflexions globales.

6. « Ancrage » réglementaire

Enfin, la Municipalité a annoncé avoir inscrit des toitures végétalisées dans le plan des affectations. Après consultation du Règlement de la Police des constructions, nous ne constatons pas de référence quant à l'obligation ou à l'encouragement de créer une toiture végétalisée, comme proposé dans les Préavis susmentionnés.

Est-ce que la Municipalité peut nous renseigner dans quel document trouver l'inscription des toitures végétalisées ?

Depuis 2012, les plans d'affectations (anciennement plan de quartier ou plan partiel d'affectation) légalisés ou en projet intègrent une obligation de végétaliser les toitures plates dans leur règlement, si elles ne sont pas accessibles et aménagées en terrasse (citons notamment les PQ Stand, Etraz Sud ou Suetta). Certaines planifications légalisées laissent ouvertes la végétalisation des toitures ou leur utilisation pour la production d'énergie (PQ Vallon du Cossy). Lorsque ce choix est laissé, nous constatons que la végétalisation n'est pas prioritaire. Dans les plans d'affectation en projet et à venir, la végétalisation des toitures sera rendue obligatoire. La végétalisation des toitures étant compatible avec une installation de production d'énergie solaire, la double utilisation de la toiture est recommandée. D'autant plus que des recherches actuelles prouvent même que des panneaux solaires posés sur des toitures végétalisées bénéficieraient d'un meilleur rendement que sur gravier, notamment en période de forte chaleur.

Quelles actions ont été entreprises par la Municipalité, afin de modifier le règlement pour y ajouter une disposition allant dans le sens des objectifs évoqués dans le Préavis (N°129) de 2013 et celui n°236/2020 de 2021 ?

Le Plan général d'affectation (PGA) actuel n'ayant pas été révisé, l'ancrage « réglementaire » de cette mesure n'a pas été fait. Une disposition sera ajoutée lors de la révision de cet outil, via le Plan d'affectation communal (PACom). Dans l'attente de cette révision, tous les plans d'affectation (PA) en cours et à venir comporteront cette obligation. Les bâtiments communaux sont quant à eux végétalisés d'office quand la nature de la toiture et le programme le permettent. Le reste se fait actuellement par la négociation et la sensibilisation auprès des privé-e-s. Néanmoins, en attendant que le PACom impose cette donnée, d'autres mesures incitatives telles que la mise en place d'un système de subventionnement pour toitures végétalisées pourraient être envisagées. La Municipalité souhaiterait inclure cette mesure dans les subventions permettant d'aménager en faveur de la biodiversité.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 février 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia